



Sainte-Cécile-de-Milton

NOTRE
Actualité

EDITION / N° 35 / FÉVRIER 2018



PLAISIRS D'HIVER 2018

C'est sous le thème « Allez jouer dehors, soyez actifs » que le **4 mars** prochain, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton vêtira son manteau blanc pour accueillir sa population aux plaisirs d'hiver 2018. Le service des Loisirs en partenariat avec l'école Sainte-Cécile et la FADOQ, invitent petits et grands à profiter de l'hiver en s'initiant aux activités physiques et sportives offertes gratuitement. Cette après-midi d'activités et de plaisirs lancera les activités de la semaine de relâche qui se tiendra du 5 au 9 mars.

La population miltonnaise est donc conviée à venir profiter des derniers flocons de la saison. Et pour l'occasion, plusieurs activités seront à l'horaire pour vous divertir. Entre autres, vous aurez le plaisir de jouer au babyfoot humain en équipe, au mini roulé, exécuter des sculptures dans des blocs de neige. De plus, vous courez la chance de gagner 100,00\$ d'équipement sportif au Grand Bazar de Granby en participant au Rallye familial. En effet, exécutez les défis des 10 stations proposées faites poinçonner votre carte, complétez le coupon et déposez le dans la boîte de tirage. Consultez la programmation complète des activités à l'horaire au www.miltonqc.ca.

Et n'oubliez pas! Vous n'êtes pas très sportifs? Venez déguster un café, un chocolat chaud, les carrés aux guimauves du Comité de l'Âge d'Or ou encore votre première tire d'érable sur la neige de la saison.

NEIGE, PAS NEIGE, ON VOUS ATTEND!



**Chères citoyennes,
Chers citoyens,**

Nous sommes en hiver, je sais que vous le savez tous ! Mais savez-vous qu'en hiver on doit porter une attention particulière à nos habitudes ? Les habitudes aussi simples que de disposer de nos bacs à ordures et de recyclage de façon à ne pas nuire à notre entrepreneur en déneigement ainsi qu'à celui de la collecte desdits bacs.

Nous avons traité, en janvier et en février, un nombre élevé de plaintes à ce sujet. Qu'elles proviennent de vous ou des entrepreneurs, nous devons les gérer ! Le Conseil a été sollicité à cet effet et demande votre collaboration, les bacs doivent être sur votre terrain et non à l'extérieur des bordures de neige de vos entrées. Ainsi, ils ne sont pas accessibles par les camions de déneigement, mais ils le sont pour le bras télescopique de l'entrepreneur qui vide vos bacs.

Il en va de même pour le stationnement d'hiver dans nos rues. Vos véhicules ne peuvent pas être stationnés dans nos rues en période hivernale. C'est juste le gros bon sens ! Encore une fois, quand ces situations se produisent, nous sommes interpellés et nous devons agir en conséquence. Le Conseil entreprendra une sérieuse réflexion dans les prochains mois afin de légiférer ces actions non souhaitables. Nous vous informerons des répercussions possibles au non-respect de ces règles.

Pour boucler la boucle concernant la neige, vous savez tous qu'il est interdit de basculer votre neige dans les fossés municipaux. Nous vous en informons régulièrement et de nombreuses plaintes sont, tout de même, transmises au Conseil. À défaut de quoi, nous devons faire respecter nos règlements. Cependant, avant d'en arriver là, nous faisons appel à votre compréhension pour éviter ces situations. De plus, lorsque vous faites déneiger par un entrepreneur, c'est de votre responsabilité de l'informer de ces directives.

Malgré que ce ne sont pas des sujets très agréables à aborder, le Conseil a convenu, avec les moyens qu'il a à sa disposition, de vous rappeler les consignes et les impacts du non-respect de celles-ci. Depuis les deux dernières séances du Conseil, des citoyens nous partagent leur mécontentement à ce sujet. Ensemble, travaillons dans la même direction afin de régler ces situations désagréables. Nous comptons sur votre collaboration habituelle pour nous aider à corriger le tir.

Vous êtes notre raison d'être
Paul Sarrazin

TEMPÊTE DE NEIGE, BACS DE RECYCLAGE, BACS DE REBUTS, BOÎTE AUX LETTRES NE FONT PAS TOUJOURS BON MÉNAGE EN HIVER!

Afin de faciliter le travail des déneigeuses et d'éviter des bris, nous vous demandons de porter une attention particulière lorsqu'au même moment des collectes de la MRC, il y a une chute de neige importante. En tout temps, les bacs doivent être déposés sur votre terrain près de la rue, mais ne doivent pas empiéter sur l'accotement. De cette façon, vos bacs ne risqueront pas d'être endommagés.

Les mêmes précautions sont de mise pour les boîtes aux lettres qui doivent être installées, elles aussi sur votre terrain, près de la rue, mais sans empiéter sur l'accotement. De plus, la hauteur de votre boîte aux lettres doit être entre 42" à 45" du sol par rapport au rebord de l'asphalte de la rue pour éviter d'être accrochées au passage par le chasse-neige. Par conséquent, les bris de boîte aux lettres occasionnés par les déneigeuses sont à l'entière responsabilité du propriétaire, si l'installation est déficiente.

Alors, soyez vigilants ! Évitez les pneus, les jantes d'auto ou les blocs de béton pour maintenir le pied de votre boîte aux lettres. Utilisez plutôt un pieu bien ancré au sol.

Autant la déneigeuse que l'agent de livraison de Postes Canada pourront faire leur travail en toute sécurité sans rencontrer d'obstacle sur leur chemin.



RAPPEL-GESTION DE LA NEIGE



La saison hivernale étant bel et bien là, nous souhaitons vous rappeler que lorsque vous déneigez votre entrée de cour, vous devez conserver la neige sur votre terrain.

Bien qu'encombrante, cette neige ne doit pas être transportée dans le fossé de l'autre côté de la rue. Nous éviterons ainsi de boucher les fossés et de provoquer des inondations dans les temps plus doux. De plus, cette précaution évitera aussi l'accumulation de lames de neige qui nuisent aux travaux des déneigeuses.

Merci de votre compréhension!

ORDRE^{du}JOUR

Séance ordinaire du 12 février 2018
tenue au Centre communautaire,
130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Adoption de l'ouverture de la séance ordinaire du 12 février 2018
- 1.2 Modification (s) à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018

2. Administration / Ressources humaines / Juridique / Cour municipale

- 2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses de janvier 2018
- 2.2 Approbation des comptes à payer
- 2.3 Autorisation – modification du système téléphonique – bureau municipal
- 2.4 Adoption du règlement 574-2018 – modifiant le règlement 572-2017 fixant les taux de taxes, de compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018
- 2.5 Adoption d'une modification du tarif pour la location du Centre communautaire – Église Missionnaire Baptiste Landmark de l'Amour
- 2.6 Confirmation d'embauche – Préposée à l'entretien ménager
- 2.7 Annulation de sommes dues – Programmes de Loisirs et Vie communautaire
- 2.8 Annulation de sommes dues – Réclamations et travaux
- 2.9 Autorisation de participation pour les 3 conseillères à l'activité « La représentation des femmes en politique » le 22 février 2018 à Saint-Hyacinthe
- 2.10 Soutien à des fondations régionales

3. Sécurité publique / Police – Incendie – Premiers répondant

4. Travaux publics / Chemins-routes / Bâtiments-terrains

- 4.1 Programme de réhabilitation du réseau routier local – route Beauregard Sud – Attestation de fin des travaux et dépôt de l'état des coûts

- 4.2 Paiement à la MRC de La Haute-Yamaska de la facture de 26 112.00 \$ pour les travaux réalisés sur la Branche 9 du cours d'eau Lachapelle
- 4.3 Autorisation de contrat pour analyse d'eau potable Biovet - Année 2018
- 4.4 Correction à la résolution 2018-01-014

5. Urbanisme / Environnement / Hygiène du milieu

- 5.1 Rapport des permis émis durant le mois de janvier 2018
- 5.2 Demande de dérogation mineure – M. Rolland Brodeur 328 rue Principale
- 5.3 Avis de motion – Premier projet de règlement 575-2018 - zonage
- 5.4 Adoption du premier projet de règlement 575-2018 - zonage

6. Service communautaire / Culturel / Loisirs / Communication

- 6.1 Cinéma-récompense à l'école primaire Sainte-Cécile
- 6.2 Résolution d'appui au projet de bonification de la demande de subvention pour l'achat de livres dédiés aux prêts concernant le soutien à la littératie, la persévérance scolaire et la réussite éducative

7. Développement économique / Industriel

- 7.1 Annulation de la vente du lot 4 031 199 (Terrain # 15) du Parc PME et autorisation d'aller en appel d'offres pour la vente dudit lot

8. Période de questions

9. Levée de la séance

Daniel Desnoyers
Directeur général et secrétaire-trésorier

À noter que lors de cette séance:

Membres du conseil présents : 7

Absent : 0

Citoyens présents : 17



OFFRES d'EMPLOI



Le camp de jour estival pour les enfants de 5 à 12 ans se tiendra du 25 juin au 17 août 2018 à l'école Sainte-Cécile. La programmation compétitive et le formulaire d'inscription, vous parviendra par le sac à dos de vos enfants fréquentant l'école primaire Sainte-Cécile d'ici la mi-mars.

Nature de l'emploi :

Chef d'équipe de camp de jour

La Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton est à la recherche d'un chef d'équipe pour son camp de jour, capable d'inspirer et de motiver une équipe de 4 à 5 animateurs, ainsi que des assistants-animateurs à se dépasser. Celui-ci doit être créatif, débrouillard, autonome et habile à trouver des solutions. Il doit avoir un bon leadership et une grande maturité pour encadrer, soutenir et évaluer son équipe. Le candidat doit être habile en organisation afin d'assurer la gestion de toutes les activités planifiées et des ressources mises à sa disposition. Il doit avoir à cœur le service à la clientèle et le bien-être des enfants qui participent au camp.

Nature de l'emploi :

Animateur de camp de jour

Le travail consiste à animer des jeux d'équipe ou des activités de groupe susceptibles d'intéresser les usagers de 5 à 12 ans fréquentant le camp de jour Sainte-Cécile et d'assurer un cadre sécuritaire.

Nature de l'emploi :

Aide-animateur de camp de jour

Le travail consiste à soutenir l'animateur dans les jeux d'équipe ou des activités de groupe susceptibles d'intéresser les usagers fréquentant le camp de jour Sainte-Cécile dans un cadre sécuritaire.

Nature de l'emploi :

Accompagnateur pour enfant ayant des besoins particuliers

Le travail consiste à accompagner l'enfant dans les jeux d'équipe ou des activités de groupe susceptibles d'intéresser l'usager fréquentant le camp de jour Sainte-Cécile dans un cadre sécuritaire.

Le masculin est utilisé pour alléger le texte.

Consultez le www.miltonqc.ca pour accéder aux définitions de tâches de chacun des postes proposés.

Notez bien que tous ceux ou celles qui ont déjà fait partie de l'équipe d'animation doivent aussi déposer leur CV à la Municipalité afin de signifier leur intérêt à revenir en poste.

Pour information, contacter Sonia Martel Au 450 378-1942 poste 26 ou par courriel : smartel@miltonqc.ca

Les curriculum vitae devront être déposés avant le **23 mars 2018, à 16 h 30** au bureau municipal situé au 136, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton JOE 2C0 ou par télécopieur au (450) 378-4621 ou par courriel : smartel@miltonqc.ca

Seulement les candidats sélectionnés seront contactés pour les entrevues.



Sainte-Cécile-de-Milton

www.miltonqc.ca



Wow! Une activité éclatée pour tous les âges!



ZOO
GRANBY

Activité gratuite pour 5-7 ans

Le 6 mars 2018

Départ en autobus à 10 h
Centre communautaire

Activité gratuite pour 8-12 ans

Le 7 mars 2018

Départ en autobus à 10 h
Centre communautaire



Ski
Bromont



Activité gratuite pour 13 ans & +

Le 9 mars 2018

Départ en autobus à 10 h
Centre communautaire

Location d'équipement 16, 50 \$
Leçon d'une heure: 11, 00 \$

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

Consultez le www.miltonqc.ca/milieu de vie pour accéder au formulaire d'inscription et connaître les détails des activités.

Veillez remplir toutes les informations demandées et retourner le formulaire à l'attention du service des loisirs à smartel@miltonqc.ca, en personne au bureau municipal (136, rue Principale) ou par votre enfant à l'école Sainte-Cécile avant le **1^{er} mars 2018**. *Notez bien que si les participants ont besoin de louer de l'équipement pour l'activité du vendredi à Ski Bromont, le paiement devra être effectué au même moment que l'inscription pour que cette dernière soit valide.

Tous les départs se feront en autobus à partir du Centre communautaire à 10 h et les retours sont prévus vers 15 h 30. Les activités se tiendront seulement si le nombre de participants inscrits est satisfaisant.

Les groupes seront accompagnés d'animateur de camp de jour. Cependant, les parents volontaires sont nécessaires pour accompagner les groupes. N'hésitez pas à transmettre vos coordonnées auprès de Sonia Martel au 450 378-1942. Merci de votre compréhension!



Dans ta biblio !

Activité gratuite sans inscriptions!

La bibliothèque de l'École Sainte-Cécile ouvre ses portes en soirée pour y vivre des activités spéciales !

QUAND ?

TOUS LES MERCREDIS (octobre à juin)

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE 18H À 20H

LES ACTIVITÉS SE DÉROULERONT

DE 18H30 À 19H30

**** Les enfants de 8 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent.**

PROGRAMMATION MARS 2018

Date	Thématique	Pour qui ?
7 mars	Un conte à croquer Une histoire qui vous ouvrira l'appétit! Peut-être bien? Joins-toi à nous pour une heure du conte savoureuse!	Parents-enfants (2 à 5 ans)
14 mars	On a tous besoin de nouvelles bobettes! Qui n'a jamais eu besoin de s'acheter de nouvelles bobettes? Viens rire avec tes parents et découvrir l'histoire d'un personnage coloré qui déteste magasiner ses bobettes!	Parents-enfants (6 à 8 ans)
21 mars	Un livre fou! Un livre pour rire, un livre qui n'a aucun sens ou un livre rempli de personnages fous... C'est ce dont nous aurons besoin pour notre activité de club de lecture.	Enfants (9 à 12 ans)
28 fév.	Dans quel futur? Une société ultra-technologique qui a nettoyé la terre de la pollution? La conquête de la galaxie à vaisseau spatial? Les livres parlant du futur dépeignent celui-ci de différentes façons. Découvre leurs idées ingénieuses!	Ados (13 ans et +)

Service spécial de prêt de livres !

Informations

450-361-



INSCRIPTIONS AU BASEBALL MINEUR 2018



Vous avez jusqu'au 13 mars aux heures d'ouverture du bureau municipal ainsi qu'en soirée au Centre communautaire de 18 h à 19 h à cette même date. Le paiement de l'activité doit obligatoirement accompagner l'inscription pour que celle-ci soit considérée.

- ⇒ Les pratiques et les parties locales se tiendront sur le terrain au parc des Générations à Sainte-Cécile et derrière l'école des Mélanges à Roxton Pond.
- ⇒ Les parties extérieures pourront se tenir à Granby, St-Joachim de Shefford, Saint-Paul d'Abbotsford, Bromont, Acton Vale, et Farnham. (Transport et covoiturage par les parents.)

Novice (nés en 2011-2012-2013)

- ⇒ Le camp d'entraînement se tiendra les mardis soirs du 17 avril au 8 mai au gymnase de l'école Sainte-Cécile de 18 h à 19 h.
- ⇒ La saison extérieure débute à la mi-mai à raison d'une fois/semaine (soir à déterminer).

Atome (nés en 2009-2010)

- ⇒ Le camp d'entraînement se tiendra les mardis soirs du 17 avril au 8 mai au gymnase de l'école Sainte-Cécile de 19 h à 20 h.
- ⇒ La saison extérieure débute à la mi-mai à raison de 2 fois/semaine (soir à déterminer).
- ⇒ La saison compte 12 à 14 parties dont la moitié des parties sont locales. Le calendrier des parties sera remis ultérieurement. Les horaires sont faits en fonction nombre d'équipes de chaque municipalité.

Toutes les informations demandées dans le formulaire sont obligatoires.

Novice: 5-7 ans (nés en 2011-2012-2013)	<input type="checkbox"/>
Atome : 8-9 ans (nés en 2009-2010)	<input type="checkbox"/>
Nom :	
Âge :	
Numéro d'assurance maladie :	
Date de naissance :	
Maladie connue :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	
<i>Obligatoire</i>	
Père :	Tel:
Mère :	Tel:
Saison : 70,00\$ + Chandail: 20,00\$ = 90,00\$	
90,00\$ payé en argent	<input type="checkbox"/>
90,00\$ payé par chèque	<input type="checkbox"/>

INFOS-ORGANISMES



LES SOINS DE FÉVRIER POUR LES PLANTES INTÉRIÈRES

Comment bichonner nos feuilles vertes et nos cactées en février ?

Le soleil va commencer à faire son apparition et sera de plus en plus chaud et brillant, faites attention aux plantes entreposées dans la véranda et derrière les vitrages.

Au moindre signe de brûlure, prévoir des rideaux transparents. Mais en principe, le soleil n'est pas encore assez fort, mieux vaut en faire profiter les plantes le plus possible en écartant les rideaux s'il y en a.

- N'oubliez pas de **tourner les pots** ¼ de tour vers la droite (tous les mois pour une pousse uniforme).
- **Nettoyez les feuilles** obstruées par la poussière à cause des radiateurs. Même les cactus à l'aide d'un pinceau. Les plantes auront une meilleure photosynthèse et exploiteront mieux la lumière du soleil (enfin) de retour.

Commencer les boutures

Il est même possible de commencer les boutures : vous pouvez le faire pour toutes les plantes lianes comme le **Syngonium**, le **Philodendron** par bouture de tige d'une dizaine de cm.

Il faut enlever les feuilles du bas, dans un mélange de terreau pour plante verte, déposé à l'intérieur au pied du plant mère, sans soleil direct. Arrosez la bouture en même temps que la plante. Vous aurez probablement de nouvelles feuilles en mars.

EN RÉSUMÉ: ON SE PRÉPARE POUR LE PRINTEMPS!

Nous remercions Mme Ginette Denis pour la suggestion!

BAZ'ART ÉCOLO



Depuis le mois de septembre, certains élèves de l'école Sainte-Cécile se réunissent pour faire de l'artisanat avec des objets recyclés. Au fil des rencontres, l'idée de faire un bazar à l'école est née. Le « Baz'Art Écolo » servira à faire voir leurs créations, parler d'environnement, encourager le réemploi et le recyclage et l'économie locale. Le projet a donc été inscrit à un concours québécois appelé le Défi Oseprendre.

Les différentes tâches que les élèves effectuent pour préparer l'événement les amènent à se dépasser; ils sont amenés à développer des aptitudes comme la confiance en soi, l'esprit d'équipe, la persévérance et le sens des responsabilités. Pour en savoir plus sur le concours, vous pouvez consulter en ligne: www.oseprendre.quebec et entreprendrecestaprendre.com.

Les élèves vous invitent donc au « Baz'Art Écolo » qui se tiendra le 22 avril prochain, soit le jour de la Terre. Vous êtes tous invités à visiter, vendre ou acheter des objets seconde main. De plus, dans une vision écologique d'acheter local, les élèves invitent aussi les artisans locaux à réserver une table au coût de 10,00\$ pour venir présenter leurs produits avant le 31 mars.

lallierk@csvgc.qc.ca

**Quand : Le jour de la Terre le dimanche, 22 avril
de 9h à 15h
Gymnase de l'école Sainte-Cécile**

INFOS-MUNICIPALITÉ

RÈGLEMENT 574-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT 572-2017

IMPORTANT : La Municipalité souhaite informer les citoyens touchés par cette mesure que des modifications au règlement de taxation 2018 ont été adoptées. Soyez assurés que ceux qui ont déjà assumé la facture seront remboursés ou crédités selon le cas. **POUR ACCÉDER AU RÈGLEMENT DANS SON ENSEMBLE, CONSULTEZ LE WWW.MILTONQC.CA**

Extrait

« Le tarif pour la compensation pour le service de matières recyclables, industries, commerces et institutions (ICI) de 152.00 \$ par unité non résidentielle ne sera pas imposé pour l'année 2018.

Le tarif pour la compensation pour Écocentre, industries, commerces et institutions (ICI) de 45.00 \$ par unité non résidentielle sera imposé pour l'année 2018 uniquement aux immeubles commerciaux qui n'ont pas également de logement. »

Stationnement interdit dans les rues



Merci de votre collaboration!

GESTION DES LAMPADAIRES NON FONCTIONNELS

Afin d'effectuer une gestion efficace des lampadaires non fonctionnels, la Municipalité vous informe de la procédure à suivre lorsque vous constatez qu'un lampadaire est non fonctionnel sur la rue.

- Première étape, prenez en note le nom de la rue et l'adresse civique la plus proche du lampadaire non fonctionnel;
- Contactez la Municipalité au 450 378-1942 pour le signaler.

Veillez noter qu'afin d'économiser certains frais, l'entrepreneur électrique sera contacté une fois par mois. Soyez conscients qu'il pourra y avoir un délai entre votre signalement et les réparations.

Nous vous remercions de travailler avec nous ainsi que de votre compréhension!



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation Premier projet de règlement 575-2018

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro **575-2018** modifiant le règlement de zonage n° **460-2017** de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 12 février 2018, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le premier projet de règlement n° 575-2018 Règlement modifiant le règlement de zonage (560-2017) concernant certaines dispositions relatives aux normes de superficie et de hauteur des bâtiments accessoires, d'implantation des abris d'auto temporaires, de sécurité autour des spas, d'affichage et de préciser certaines terminologies;

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 12 mars 2018, à 19h00**, à la salle communautaire de Sainte-Cécile-de-Milton situé au 130, rue Principale;

En résumé, ce projet de règlement a pour objet de modifier les dispositions du règlement de zonage de façon notamment :

- à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire dans la marge avant et devant la façade d'un bâtiment principal sur un terrain d'une largeur inférieure à 25 m et contigu à la rivière Noire;
- à majorer la superficie d'un bâtiment accessoire de 55 m² à 75 m² et la somme des bâtiments accessoires de 75 m² à 100 m² pour les terrains de plus de 2 000 m² situés dans le périmètre urbain;
- à majorer la somme des superficies des bâtiments accessoires de 100 m² à 250 m² et de ne plus limiter la superficie de chacun d'eux pour les terrains situés à l'extérieur du périmètre urbain;
- à ne plus régir le nombre et la superficie des bâtiments accessoires lors d'un morcellement visant à séparer une aire de droits acquis conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;
- à modifier la façon d'implanter un abri d'auto temporaire, laquelle est désormais calculée à partir d'une bordure ou d'un trottoir ou, en leur absence, à partir du pavage d'une rue;
- à autoriser l'omission d'une enceinte dans le cas d'un spa si ce dernier est muni d'un couvercle sécuritaire verrouillé;
- à majorer, pour les commerces ayant front sur la route 137 et la rue Industrielle, la superficie maximale d'une enseigne sur base pleine à 15 m² en autant que l'espace dédié au message publicitaire ne soit pas supérieur à 9 m²;

- de fixer la superficie maximale d'une enseigne posée à plat à 15% de la surface de la façade sur laquelle elle s'appose sans qu'elle ne soit supérieure à 30 m² ;
- à autoriser, dans le cas d'un bâtiment à locaux multiples, plus d'une enseigne posée à plat et en projection.

Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 136, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h30 h à 16h30, du lundi au jeudi, sauf durant les jours fériés.

Le projet de règlement n° 575-2018 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 20 février 2018

Daniel Desnoyers, Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Daniel Desnoyers, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 février 2018, entre 8 heures et 21 heures. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 20 février 2018.

Daniel Desnoyers, Directeur général et secrétaire-trésorier

MARS 2018

1 ^{ER}	19 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire
2		Collecte des matières recyclables
5	9 h	FADOQ- Cours de danse Centre communautaire
6	13 h	Galet-FADOQ-Centre communautaire
7		Collecte d'ordures ménagères
8	19 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire
8		Collecte de rebuts encombrants. Matériaux de construction NON ACCEPTÉS
9	19 H 45	Danse du mois-FADOQ- Centre communautaire
12	9 h	FADOQ- Cours de danse Centre communautaire
12	19 h 30	Séance publique du Conseil
13	8 h 30	Rencontre toast-café Centre communautaire
13	13 h	Galet-FADOQ-Centre communautaire
15	9 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire
16		Collecte des matières recyclables
19	9 h	Cours de danse- FADOQ- Centre communautaire
20	13 h	Galet-FADOQ-Centre communautaire
21		Collecte d'ordures ménagères
21	19 h	Atelier d'Arts & Culture- Presbytère
22	13 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire
26	9 h	Cours de danse- FADOQ- Centre communautaire
27	13 h	Galet-FADOQ-Centre communautaire
29	19 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire



IMPORTANT :

Lors des collectes des rebuts encombrants (communément appelés gros rebuts), **les matériaux de construction ne sont pas acceptés.**

ÉCOCENTRES : Heures d'ouverture

HORAIRE HIVERNAL*

Décembre à mars

Écocentre à Granby
Mercredi au samedi
8 h à 17 h

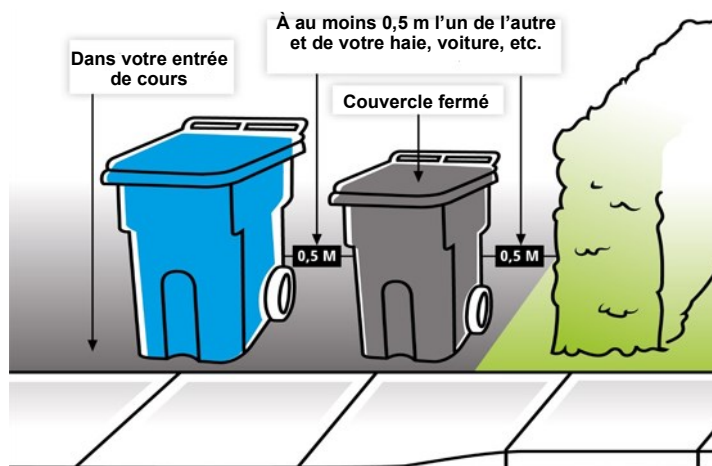
Écocentre à Waterloo
Mercredi au samedi
8 h à 17 h



La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 12 mars 2018 au Centre communautaire à 19 h 30.

INFOS-ENVIRONNEMENT

CET HIVER FAITES ÉQUIPE AVEC NOUS ET PENSEZ À BIEN POSITIONNER VOS BACS ROULANTS POUR LES COLLECTES



NE JAMAIS PLACER VOS BACS SUR LE TROTTOIR OU DANS LA RUE. CELA PEUT NUIRE À LA COLLECTE, AU DÉNEIGEMENT ET À LA CIRCULATION.

NOTEZ BIEN: Si les consignes ne sont pas respectées, vos bacs pourraient ne pas être vidés.

Lors d'une tempête, rappelez-vous que si votre bac n'est pas plein, vous avez toujours l'option d'attendre la prochaine collecte.

COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

RECYCLEZ VOS PLASTIQUES EN 3 ÉTAPES SIMPLES

1. **Déballez vos ensilages et secouez l'emballage.**
2. **Placez-les aussitôt dans un sac transparent.**
3. **Déposez-les en bordure de la rue pour la collecte.**

INSCRIVEZ-VOUS!

450 378-9976, poste 2231

Service offert à tous les producteurs agricoles de la Haute-Yamaska



COMPOSTER
RÉCUPÉRER
RECYCLER
HAUTE-YAMASKA



www.haute-yamaska.ca

Maire	Conseillers	Conseillères
Paul Sarrazin	Claude Lussier 450 405-3171	Jacqueline L. Meunier 450 378-6809
450 378-1942 450 777-6717	Sylvain Goyette 450 777-1346	Johanna Fehlmann 450 777-5629
mairie@miltonqc.ca	Sylvain Roy 450 378-6909	Ginette Prieur 450 372-6517